



Information juridique Table
des matières

Déclarations importantes	2
Entente avec le titulaire de carte	5

Legal Information Table of
Contents

Important Disclosures	21
Cardholder Agreement.....	24

Déclarations importantes

Ce sommaire présente les principales modalités en vigueur à la date de votre demande et peut faire l'objet de modifications.

Pour télécharger une copie des Déclarations importantes pour vos dossiers, balayez le code.

www.flexiti.com/declarations

Limite de crédit initiale	Votre limite de crédit initiale vous sera communiquée à l'approbation et sera indiquée dans le courriel de bienvenue que nous vous enverrons ainsi que sur chaque relevé mensuel.
Taux d'intérêt annuel	Privilégié : 31,99 % Standard : 34,99 % Les taux d'intérêt annuels ci-dessus (taux de crédit au Québec) sont en vigueur au moment de l'approbation. Vous demandez une carte de crédit assortie du taux privilégié. Vous convenez que si votre demande n'est pas approuvée pour cette carte, vous demandez une carte assortie du taux standard. Vous consentez à ce que votre demande soit prise en compte pour ces deux cartes. Si votre demande est approuvée à l'égard d'une carte assortie du taux privilégié et que, à deux reprises au cours d'une période de 12 mois, nous ne recevons pas votre paiement minimum avant la date d'échéance du solde exigible, nous pourrions augmenter votre taux d'intérêt annuel au taux standard à compter du premier jour de la période de relevé suivante.
Période sans intérêt et délai de grâce	Le délai de grâce sans intérêt est d'au moins 21 jours pour les nouveaux achats à compter de la date du relevé indiquée sur votre relevé mensuel si nous recevons le paiement du nouveau solde en entier au plus tard à la date d'échéance du solde exigible.
Calcul de l'intérêt	L'intérêt s'accumule sur les montants portés à votre compte à compter de la date de la transaction, jusqu'à ce que ce solde soit réglé dans sa totalité, sous réserve de tout délai de grâce applicable, à moins que nous ayons renoncé à vous facturer l'intérêt ou que nous ayons réduit l'intérêt conformément aux modalités d'une promotion. Pour les résidents des provinces et territoires autres que le Québec : L'intérêt est calculé chaque jour en multipliant le montant impayé par le taux d'intérêt quotidien applicable (le taux d'intérêt annuel applicable divisé par 365). Pour les résidents du Québec : Les frais de crédit sont calculés à la fin de chaque période de relevé en multipliant le solde quotidien moyen pour la période de relevé par le taux d'intérêt annuel quotidien applicable (le taux d'intérêt annuel applicable divisé par 365) et puis par le nombre de jours dans la période.
Paiement minimum	[Non applicable aux résidents du Québec] La somme de l'intérêt, de la prime d'assurance protection des paiements (si applicable et exigible mensuellement), de tout paiement minimum impayé antérieur, de tout paiement exigé aux termes

	d'une promotion s'appliquant à votre compte, des frais indiqués sur votre relevé mensuel, plus 10 \$, ou votre solde en entier s'il est inférieur à 10 \$. Pour les résidents du Québec : le montant le plus élevé entre A et B : A= 5 % de votre solde impayé, à l'exclusion des soldes promotionnels à paiements mensuels égaux, plus toute prime d'assurance protection des paiements (si applicable et exigible mensuellement) B = la somme de l'intérêt, des primes d'assurance protection des paiements (si applicables et exigibles mensuellement), de tout paiement minimum impayé antérieur, de tout paiement exigé aux termes d'une promotion s'appliquant à votre compte et des frais indiqués sur votre relevé mensuel, plus 10 \$, ou votre solde en entier s'il est inférieur à 10 \$.
Montant dû	Le « montant dû » désigne le montant total que vous devez payer avant la date d'échéance indiquée sur votre relevé pour éviter tout frais d'intérêt supplémentaire et bénéficier d'un délai de grâce sur vos nouveaux achats. Le montant dû correspond à la somme des montants suivants : a) solde renouvelable pour la période couverte par le relevé (qui est la somme des intérêts, des primes d'assurance et des frais applicables durant la période couverte par le relevé ainsi que de tout montant dû mais impayé au cours des périodes précédentes) ; et b) paiement mensuel dû pour chaque plan promotionnel de « paiement par mensualités égales » actif au cours de la période couverte par le relevé ; et c) solde total de tous les achats ordinaires que vous avez effectués au cours de la période couverte par le relevé ; et d) cinq pour cent (5 %) du solde mensuel actif de chaque plan promotionnel « comme au comptant » (CAC) actif (pour les résidents du Québec). Nonobstant ce qui précède, si le montant dû calculé est inférieur au paiement minimum requis pour la période couverte par le relevé, votre montant dû sera égal au paiement minimum requis.
Opérations de change	Non applicable, puisque nous autorisons les frais imputés en dollars canadiens seulement.

Frais annuels	[Non applicable aux résidents du Québec] 24,99 \$ (ces frais pouvant être annulés selon le marchand auprès duquel vous avez ouvert votre compte). Facturés sur le premier relevé après votre première transaction et à chaque date d'anniversaire de votre première transaction si vous avez un solde impayé. Si vous n'avez pas de solde impayé à une date d'anniversaire, mais que vous effectuez un achat ou obtenez du crédit après cette date, vous devrez payer les frais annuels apparaissant sur votre relevé mensuel après cette transaction et votre date d'anniversaire sera alors ajustée à la date de cette transaction. Pour les résidents du Québec : 39,99 \$ ou 99,99 \$ si vous utilisez votre compte pour des achats de voyages ou si une carte Flexiti Wave Card^{MC} vous est émise (ces frais pouvant être annulés selon le marchand auprès duquel vous avez ouvert votre compte). Facturés sur le premier relevé après votre première transaction et à chaque date d'anniversaire de votre première transaction si vous avez un solde impayé. Si vous n'avez pas de solde impayé à une date d'anniversaire, mais que vous effectuez un achat ou obtenez du crédit après cette date, vous devrez payer les frais annuels apparaissant sur votre relevé mensuel après cette transaction et votre date d'anniversaire sera alors ajustée à la date de cette transaction.
Autres frais	Les frais sont facturés au moment de la transaction ou de l'instance, sauf avis contraire. Prime d'assurance protection des paiements et taxes applicables (optionnelle) : 1,39 \$ par tranche de 100 \$ de votre solde impayé par mois (plus les taxes applicables), facturée mensuellement si applicable. [Non applicable aux résidents du Québec] Frais d'administration : de tels frais peuvent être applicables aux promotions et vous seront communiqués avant que vous n'acceptiez quelque promotion que ce soit. Frais pour les modes de paiement refusés ou sans provision : 10 \$ pour chaque chèque ou autre instrument utilisé pour payer votre compte qui est refusé par l'institution financière sur laquelle il est tiré (ces frais s'ajoutent à tous frais de service pour modes de paiement refusés ou sans provision facturés par l'institution financière). Pour les résidents du Québec, les frais pour les modes de paiement refusés ou sans provision correspondent aux frais réels payés par Flexiti à une institution financière par suite du refus d'un chèque ou d'un autre instrument de paiement.
	[Non applicable aux résidents du Québec] Frais pour relevé sur papier : 5 \$ pour chaque relevé qui vous est envoyé par la poste. Frais pour copie de relevé sur papier additionnelle : 10 \$ pour chaque copie imprimée d'un relevé mensuel envoyée par la poste additionnelle. Frais pour solde créditeur, si votre compte présente un solde créditeur et est inactif pendant une période d'au moins 12 mois : Le moins élevé des deux montants suivants : 25 \$ ou le montant de votre solde créditeur.

[Non applicable aux résidents du Québec] Frais de report : 59,99 \$, frais applicables seulement à une promotion aucun intérêt et aucun paiement de moins de 12 mois, si vous ne payez pas le solde en entier à la fin de la période promotionnelle.

99,99 \$, frais applicables seulement à une promotion aucun intérêt et aucun paiement de 12 mois ou plus, si vous ne payez pas le solde en entier à la fin de la période promotionnelle. Les frais de report peuvent être annulés selon le montant de votre achat et le partenaire marchand auprès duquel vous avez effectué l'achat.

[Non applicable aux résidents du Québec] Frais de dépassement de limite : 29,99 \$, facturés une fois à la fin d'une période de relevé si votre solde dépasse votre limite de crédit pendant la période de relevé.

Relevé mensuel. Nous vous fournirons un relevé mensuel pour votre compte si vous avez un solde exigible, un solde créditeur, ou s'il y a eu une activité associée à votre compte pendant la période de relevé précédente.

Carte perdue ou volée. Vous devez immédiatement nous aviser si votre carte est perdue, volée ou compromise, ou bien si vous savez ou soupçonnez que votre compte a été utilisé sans votre autorisation. Si votre carte ou votre compte est utilisé sans votre autorisation, votre responsabilité se limite à 50 \$. Vous ne serez pas responsable à l'égard d'opérations non autorisées qui ont lieu après que vous nous avez avisés que votre carte ou les renseignements relatifs à votre compte ont été perdus, volés ou compromis.

Comment communiquer avec nous. Si vous avez des questions, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au 1 877 259-3745 ou par courriel à service@flexiti.com.

**Entente avec le titulaire de
carte**

**Contrat de crédit variable pour l'utilisation d'une carte de crédit à coût
élevé (Loi sur la protection du consommateur, art. 125)**

Numéro de permis : 17463-1

Dans la présente Entente avec le titulaire de carte :

- A. « **achat à crédit ordinaire** » désigne un achat ou une autre forme d'octroi de crédit qui est porté à votre compte et qui n'est pas assujéti à une promotion et comprend tout solde impayé exigible pour une transaction qui n'est plus assujéti à une promotion après la date d'expiration de la période promotionnelle ou la date d'exigibilité actuelle du paiement, ou bien après qu'une promotion a pris fin ou est expirée sans que le solde ait été payé dans sa totalité. Les achats à crédit ordinaires portent intérêt, à moins qu'un délai de grâce ne s'applique;
- B. « **carte** » désigne la carte de crédit physique, virtuelle ou électronique ou toute autre forme ou méthode électronique que nous mettons à votre disposition pour accéder à votre compte ou pour effectuer des transactions avec les partenaires marchands, ou que nous pouvons autoriser par ailleurs à l'occasion, à notre seule appréciation;
- C. « **compte** » désigne le compte de carte de crédit que nous ouvrons et maintenons pour vous;
- D. « **Déclarations importantes** » désigne le document de Déclarations importantes qui vous a été fourni lorsque vous avez présenté une demande visant votre compte et dans votre courriel de bienvenue;
- E. « **Entente avec le titulaire de carte** » désigne la présente Entente avec le titulaire de carte, les Déclarations importantes et l'Entente de confidentialité qui vous ont été fournies avec votre demande et dans votre courriel de bienvenue (qui sont intégrées par renvoi), chacune en sa version modifiée de temps à autre;
- F. « **nous** », « **notre** », « **nos** » et « **Flexiti** » désignent Flexiti Financière Inc., l'émetteur de la carte et du compte;
- G. « **partenaire marchand** » désigne un détaillant qui accepte la carte ou le compte aux fins d'achats;
- H. « **TIA** » désigne votre taux d'intérêt annuel pour les achats à crédit ordinaires. On l'appelle également le taux de crédit;
- I. « **vous** », « **votre** » et « **vos** » désignent la personne qui est le titulaire d'un compte selon nos dossiers.

1. **Application de la présente Entente avec le titulaire de carte.** La présente Entente avec le titulaire de carte s'applique à vous lorsque votre demande de compte a été approuvée. L'utilisation d'un tel compte, que ce soit en personne, en ligne

ou autrement, signifie que vous avez lu, compris et accepté toutes les modalités et conditions de la présente Entente avec le titulaire de carte. Vous reconnaissez que tous les achats, frais et autres transactions autorisées portés à votre compte seront régis par la présente Entente avec le titulaire de carte, et vous acceptez de nous payer la totalité des achats, intérêts, frais et autres charges portés à votre compte.

2. **Limite de crédit.** La limite de crédit associée à votre compte vous sera communiquée une fois que votre demande aura été approuvée. Si votre limite de crédit ne vous est pas communiquée après l'approbation de votre demande, elle sera indiquée dans le courriel de bienvenue que nous vous enverrons ainsi que sur chaque relevé mensuel. Nous pourrions modifier votre limite de crédit à l'occasion, sous réserve que votre consentement est requis pour toute augmentation de limite de crédit. Le montant de votre crédit disponible est la différence entre votre limite de crédit et le solde impayé applicable à votre compte à tout moment donné. Selon votre méthode de paiement, un délai maximal de cinq jours ouvrables est possible avant que votre crédit disponible augmente suite à un paiement de votre part. Nous pourrions approuver votre transaction si elle dépasse votre limite de crédit, à notre discrétion. Pour demander une modification de votre limite de crédit approuvée, veuillez contacter notre centre de service à la clientèle au 1 877 259-3745.

3. **Promotions.** Il se peut que vous puissiez à l'occasion profiter de promotions en relation avec les achats et autres transactions que vous portez à votre compte, y compris au moment de votre demande et incluant les promotions indiquées ci-après. Nos promotions sont assujétiées aux modalités et conditions spécifiées ci-après, sauf avis contraire au moment de la promotion. La durée ou la date d'expiration de la promotion vous sera communiquée avant la finalisation de votre transaction et sera indiquée sur votre relevé mensuel. Toutes les promotions sont assujétiées à nos droits énoncés dans la présente Entente avec le titulaire de carte, y compris nos droits d'annuler les promotions si vous n'effectuez pas les paiements en temps voulu.

a) Paiement différé - aucun intérêt, aucun paiement. Aux termes de cette promotion, aucun paiement des achats admissibles n'est exigible avant la date d'expiration de la promotion, à l'exception de tout paiement mensuel minimum exigé par la loi. Aucun intérêt sur le solde assujéti à la promotion ne sera exigible pendant toute la durée de la période promotionnelle. Il n'y aura également aucune accumulation de l'intérêt sur le solde assujéti à la

promotion pendant la période promotionnelle. Si le solde n'est pas payé dans sa totalité avant la date d'expiration de la période promotionnelle, tout solde impayé assujéti à cette promotion sera traité comme un achat à crédit ordinaire dès la date d'expiration de la promotion. ***Païement différé - cumul de l'intérêt, aucun paiement.*** Aucun paiement n'est exigible sur les achats effectués aux termes de cette promotion avant la date d'expiration de la promotion, sauf tout paiement mensuel minimal exigé par la loi. Aucun intérêt n'est exigible pendant la période promotionnelle, mais l'intérêt au TIA applicable commence à s'accumuler sur les achats à crédit ordinaires à compter de la date où la transaction est portée au compte. L'intérêt cumulé sera porté à votre compte si le solde assujéti à la promotion n'est pas payé dans sa totalité avant la date d'expiration de la période promotionnelle, et tout solde impayé assujéti à la promotion sera traité comme un achat à crédit ordinaire.

b) *Païement différé - cumul de l'intérêt, paiement mensuel minimal applicable.* Aucun intérêt n'est exigible pendant la période promotionnelle, mais l'intérêt au TIA applicable commence à s'accumuler sur les achats à crédit ordinaires à compter de la date où la transaction est portée au compte. L'intérêt cumulé sera porté à votre compte si le solde assujéti à la promotion n'est pas payé dans sa totalité avant la date d'expiration de la promotion, et tout solde impayé assujéti à la promotion sera traité comme un achat à crédit ordinaire. Le paiement mensuel minimum s'applique et sera indiqué sur votre relevé mensuel.

c) *Païement par mensualités égales - aucun intérêt.* Aucun intérêt sur le solde assujéti à la promotion ne doit être payé pendant la période promotionnelle. Le solde assujéti à la promotion doit être payé par mensualités égales pendant la période promotionnelle.

d) *Païement par mensualités égales - portant intérêt.* Le taux d'intérêt promotionnel est applicable pendant la période promotionnelle et s'accumule jusqu'à ce que le solde impayé apparaissant sur votre relevé mensuel soit payé dans sa totalité. Le solde assujéti à la promotion doit être payé par mensualités égales de capital et d'intérêt au taux promotionnel pendant la période promotionnelle. Le taux d'intérêt promotionnel applicable sera appliqué et communiqué avant votre achat et dépend du partenaire marchand et de votre solvabilité.

e) *Païement par mensualités égales - aucun intérêt, commençant par aucun paiement pendant 90 jours.* Aucun intérêt sur le solde assujéti à la promotion ne doit être payé pendant la période promotionnelle. Pendant les 90 jours suivant la date de la transaction, aucun paiement n'est requis et aucun intérêt ne s'accumule sur le solde assujéti à la promotion. Après les 90 premiers jours de la période promotionnelle, le solde assujéti à la promotion doit être payé par mensualités égales pendant la période promotionnelle.

f) *Païement par mensualités égales - portant intérêt, commençant par aucun intérêt et aucun paiement*

pendant 90 jours. Pendant les 90 jours suivant la date de la transaction, aucun paiement n'est requis et aucun intérêt ne s'accumule sur le solde assujéti à la promotion. Après les 90 premiers jours de la période promotionnelle, le taux d'intérêt promotionnel s'appliquera au solde assujéti à la promotion, et ce solde devra être payé par mensualités égales de capital et d'intérêt au taux promotionnel. Le taux d'intérêt promotionnel applicable sera appliqué et communiqué avant votre achat et dépend du partenaire marchand et de votre solvabilité.

4. *Autres modalités des promotions.* Une période promotionnelle de 1 mois dure 31 jours. Une période promotionnelle de 3 mois dure un minimum de 91 jours. Une période promotionnelle de 6 mois dure un minimum de 183 jours. Une période promotionnelle de 12 mois dure un minimum de 365 jours. Pour calculer le nombre minimal de jours de toute autre période promotionnelle, nous ferons l'addition des plus longues périodes indiquées dans cette section pour en arriver au nombre de jours équivalent. Par exemple, une période promotionnelle de 18 mois durera un minimum de 548 jours [12 mois (365 jours) + 6 mois (183 jours) = 548 jours]. Le montant de votre mensualité finale dans le cadre de toute promotion à plan de paiement par mensualités égales pourrait ne pas être le même que celui de votre mensualité précédente en raison de la divisibilité du solde assujéti à la promotion pendant la durée de la période promotionnelle.

5. *Utilisation de votre compte.* Flexiti pourrait de temps à autre vous présenter des offres autres que celles décrites ci-dessus ou nécessitant l'utilisation de votre compte à d'autres fins que les achats chez un partenaire marchand, par exemple pour transférer un solde ou utiliser des chèques de dépannage. Les détails seront spécifiés lorsque de telles offres vous seront communiquées. La présente Entente avec le titulaire de carte s'applique à toutes les utilisations de votre compte, à moins qu'une exclusion ou une modification soit spécifiée dans l'offre. Vous pouvez utiliser votre carte de crédit électronique virtuelle, votre carte de crédit en plastique (si fournie) et/ou toute autre forme ou méthode que nous mettons à votre disposition pour accéder à votre compte pour vos achats chez les partenaires marchands de Flexiti acceptant une telle carte, forme ou méthode et pour tout autre type d'utilisation pouvant être autorisée par nous. Nous ne sommes pas tenus de vous accorder du crédit à quelque moment que ce soit. Nous pourrions avoir besoin que vous nous fournissiez des renseignements supplémentaires et imposer des conditions additionnelles avant tout octroi de crédit. Les avances qui vous sont consenties aux termes de votre compte pourraient être financées par Flexiti ou par un membre du groupe de Flexiti.

6. Paiements non effectués et paiements en retard.

Si nous ne recevons pas le paiement minimum requis avant la date d'échéance du solde exigible, nous pourrions, sans préavis, annuler une ou plusieurs des promotions s'appliquant à votre compte à compter de la date d'un tel manquement. À cette date, la ou les périodes promotionnelles en question prendront fin, et tout solde assujéti à ces promotions portera intérêt au TIA applicable à un achat à crédit ordinaire. Si votre TIA est inférieur à notre taux standard indiqué dans les Déclarations importantes et que, à deux reprises au cours d'une période de 12 mois, nous ne recevons pas votre paiement minimum, nous pourrions augmenter votre TIA pour le porter au taux privilégié indiqué dans les Déclarations importantes.

7. Calcul de l'intérêt. Les transactions peuvent être inscrites à votre compte à une date déterminée par Flexiti, date qui pourrait différer de la date actuelle de la transaction. L'intérêt s'accumule sur tout montant porté à votre compte à compter de la date de la transaction, jusqu'à ce que ce solde soit réglé dans sa totalité, sous réserve de tout délai de grâce applicable à votre compte, à moins que nous ayons renoncé à vous facturer l'intérêt ou que nous ayons réduit l'intérêt conformément aux modalités d'une promotion. Les frais de crédit sont calculés à la fin de chaque période pour laquelle un relevé de compte est fourni (chacune, une « période »), en multipliant le solde quotidien moyen de la période pour votre compte par le taux de crédit quotidien applicable divulgué dans le tableau ci-dessus (c'est-à-dire le taux de crédit applicable divisé par 365) et puis multiplié par le nombre de jours dans la période.

8. Relevés mensuels et communications. Vous recevrez, à l'adresse électronique que vous nous avez soumise, un courriel vous avisant que votre relevé mensuel est prêt pour la visualisation sur notre site Web, via le portail des clients de Flexiti. Ce courriel inclura un lien qui vous permettra d'accéder à votre relevé mensuel. Vous pouvez également choisir de recevoir votre relevé mensuel par la poste. Chaque relevé mensuel couvrira une période de 28 à 33 jours, selon la date à laquelle votre cycle de facturation se termine. Vous devez nous aviser dans un délai maximal de trente (30) jours suivant tout message électronique vous avisant que votre relevé mensuel est disponible de toute erreur ou omission sur votre relevé, sinon vous perdrez tout droit de contester toute transaction apparaissant sur votre relevé, et le relevé sera considéré comme étant exact, à l'exception de tout montant incorrectement facturé (y compris en trop ou en moins), que nous pouvons corriger en tout temps. Vous confirmez que la réception d'un message vous avisant que votre relevé mensuel est disponible équivaut à la réception, par vous, d'un tel relevé. Si vous ne recevez pas un message électronique vous avisant que votre relevé de compte est disponible au cours de tout mois et ce, pour quelque raison que ce soit, vous devez communiquer avec nous pour nous en aviser et obtenir tout renseignement requis pour faire tous vos paiements avant leur date d'échéance. Nous ne vous enverrons pas un relevé mensuel si votre compte ne présente aucun solde impayé et/ou aucune activité. Vous acceptez de recevoir toutes les communications de Flexiti par voie électronique.

Vous devez nous aviser immédiatement si votre adresse électronique change. Aucun relevé sur papier ne sera émis, à moins que vous en fassiez la demande spécifique, que nous ne soyons pas en mesure de communiquer avec vous par voie électronique ou par téléphone ou que votre compte soit en souffrance, dans lesquels cas nous pourrions, sans en avoir l'obligation, vous envoyer des relevés sur papier. Vous avez la responsabilité de vous assurer que le matériel et les logiciels de votre ordinateur ainsi que votre accès Internet permettent la réception et la visualisation des documents et courriels que nous vous envoyons.

9. Frais administratifs. Flexiti ne facture pas des frais administratifs aux résidents du Québec. Certains partenaires marchands de Flexiti peuvent exiger leurs propres frais administratifs dans le cadre de vos achats. Flexiti ne reçoit pas ces frais et n'est pas responsable du montant ou de la divulgation de tels frais. Si vous avez des questions au sujet des frais d'un partenaire marchand ou si vous voulez contester de tels frais, communiquez directement avec le partenaire marchand.

10. Vos responsabilités à l'égard de votre carte et de votre compte. Votre carte est réservée uniquement à votre propre utilisation, à moins que nous ne permettions à un utilisateur autorisé d'utiliser votre compte. Votre carte et toute carte de remplacement demeurent en tout temps la propriété de Flexiti. Vous consentez à ne pas utiliser votre carte ou votre compte à des fins illégales ou frauduleuses. Nous nous réservons en tout temps le droit de bloquer l'accès à votre carte afin d'empêcher l'utilisation du compte, sans préavis, si nous soupçonnons toute utilisation illégale, non autorisée ou frauduleuse du compte.

Si vous donnez la carte et/ou la méthode d'accès au compte à une autre personne ou si vous autorisez autrement une transaction associée à votre compte, vous êtes responsable du montant total de toute transaction portée à votre compte. Si vous avez en tout temps autorisé une personne à utiliser votre carte ou méthode d'accès à votre compte, vous êtes responsable de toute transaction subséquente portée à votre compte par cette personne et ce, même si vous aviez l'intention de limiter votre autorisation à une seule utilisation ou instance ou à un seul montant.

Vous êtes responsable du soin et du contrôle de la carte et du compte ainsi que de tout numéro d'identification personnelle, mot de passe, réponse à une question de sécurité (« **renseignements d'authentification** ») ou autre renseignement qui pourrait vous être fourni avec votre carte

ou votre compte ou que vous pourriez créer ou nous communiquer. Vous devez en tout temps assurer la sécurité de votre carte, de votre compte et de vos renseignements d'authentification, notamment en maintenant ces renseignements confidentiels, en prenant des mesures et des

précautions raisonnables pour vous assurer que personne ne puisse trouver ou aisément deviner de tels renseignements et en prenant des mesures et des précautions raisonnables pour protéger votre carte de toute reproduction, de toute perte et de tout vol. Vous pourriez être responsable des montants et des transactions qui sont portés à votre compte avant que nous recevions un avis de perte, de vol ou de divulgation non autorisée à un tiers de votre carte, de votre compte ou de vos renseignements d'authentification, s'il se révèle que vous ne vous êtes pas acquitté(e) de vos obligations pour protéger la sécurité de votre carte, de votre compte ou de vos renseignements d'authentification.

11. **Carte ou compte perdu ou volé.** Vous devez immédiatement nous aviser si votre carte est perdue, volée ou compromise, ou bien si vous savez ou soupçonnez que votre compte a été utilisé sans votre autorisation. Si votre compte est utilisé sans votre autorisation, votre responsabilité se limite à 50 \$. Vous ne serez pas responsable à l'égard de transactions non autorisées qui ont lieu après que vous nous avez avisés que votre carte ou les renseignements relatifs à votre compte ont été perdus, volés ou compromis.

12. **Dossiers du compte.** Nos dossiers représentent une preuve concluante de l'utilisation de votre compte et seront considérés comme votre demande écrite de procéder à toute transaction. Même si vous recevez un reçu de transaction ou bien un numéro de vérification ou de confirmation, les conditions suivantes s'appliquent à toutes les transactions ou autres activités associées à votre compte :

- a) notre acceptation et notre vérification d'une transaction seront considérées comme valides et exécutoires, à moins d'une erreur évidente pouvant en tout temps être corrigée par nous;
- b) une transaction ou une autre activité associée à votre compte sera portée à votre compte (crédit ou débit) à une date déterminée par nous, date qui pourrait différer de la date actuelle de la transaction ou de l'activité.

13. **Paiements.** Vous devez payer au moins le montant minimum requis (tel qu'il est calculé conformément à la présente Entente avec le titulaire de carte) qui est indiqué sur votre relevé mensuel. Vous pouvez en tout temps payer de façon anticipée tout solde impayé associé à votre compte, que ce soit en totalité ou en partie. Tous les paiements doivent être faits en monnaie ayant cours légal au Canada au moment du paiement. Vous pouvez faire vos paiements par voie électronique au moyen du système de paiement en ligne de votre banque, ou les envoyer à Flexiti par la poste à l'adresse indiquée sur votre relevé mensuel. Nous créditerons les paiements qui nous sont envoyés par voie électronique le jour ouvrable de leur réception par nous. Si vous choisissez de nous envoyer des chèques par la poste, nous créditerons les paiements associés à votre compte le jour de leur réception.

Tout problème que vous avez relativement à un produit ou service acheté avec votre carte ou votre compte doit être réglé

directement avec le partenaire marchand (même si celui-ci n'exploite plus son entreprise) (un « **différend avec un marchand** »). Vous êtes responsable de l'ensemble des montants portés à votre compte et des montants impayés associés à votre compte et vous devez faire au moins le paiement minimum exigé avant la date d'échéance indiquée sur chaque relevé pour maintenir votre compte en règle, et ce, même si vous avez un différend avec un marchand. Si un partenaire marchand émet une note de crédit à votre intention, nous créditerons votre compte du montant indiqué le jour où nous la recevons. Si nous vous avons facturé des intérêts par suite de la transaction initiale, vous devez quand même payer de tels intérêts. Nous ne vous rembourserons aucun intérêt payé précédemment dans le cadre de cette transaction.

14. **Fermeture de votre compte.** Vous pouvez nous aviser en tout temps de votre souhait de fermer votre compte. Si vous fermez votre compte, cela signifie que vous ne pourrez plus faire d'achats ni vous faire octroyer du crédit dans votre compte. Toutefois, la présente Entente avec le titulaire de carte reste en vigueur tant que votre compte affiche un solde impayé. Nous avons le droit, en tout temps et sans vous remettre un préavis, à moins que la loi ne nous y oblige, de faire ce qui suit : (a) annuler toute méthode d'accès à votre compte ainsi que votre carte et/ou votre compte; (b) résilier vos droits et privilèges relativement à votre carte et/ou votre compte; et (c) demander le retour, la suppression ou la destruction immédiat(e) de toute méthode d'accès à votre compte et/ou votre carte. En cas d'annulation, vous n'avez pas le droit d'utiliser votre carte ou d'accéder à votre compte, et vous devez immédiatement régler tout solde impayé ainsi que tout intérêt cumulé. Même si nous résilions vos droits et privilèges relativement à votre carte et/ou votre compte, la présente Entente avec le titulaire de carte reste en vigueur tant que votre compte affiche un solde impayé.

15. **Modification de votre compte et de la présente Entente avec le titulaire de carte.** Nous pouvons, en tout temps et dans la mesure permise par la loi : (1) résilier la présente Entente avec le titulaire de carte; ou (2) modifier les modalités ou conditions de la présente Entente avec le titulaire de carte ainsi que tout autre document faisant partie de la présente Entente avec le titulaire de carte en vous envoyant un avis écrit à cet effet via le portail des clients de Flexiti, à votre adresse électronique telle qu'elle apparaît dans nos dossiers, ou à votre adresse postale, selon le plus court des deux délais suivants : (i) période de préavis minimale requise par la loi ; ou (ii) 30 jours avant l'entrée en vigueur de tout changement. Si vous déménagez dans un autre territoire, vous convenez que nous pouvons modifier ou remplacer la présente Entente avec le titulaire de carte par notre entente avec le titulaire de carte qui s'applique dans le territoire où vous avez déménagé. Vous devez nous aviser immédiatement de tout changement d'adresse.

16. **Application des paiements.** Nous appliquons les paiements à votre compte dans l'ordre suivant : (1) **Essentiels (minimum requis)** : Nous appliquons d'abord le paiement au minimum requis sur votre compte. Cela comprend tout frais, toute prime d'assurance, tout intérêt et tout arriéré des mois précédents, ainsi que tout paiement minimum requis pour vos plans de paiement par mensualités égales (PMÉ). (2) **Soldes portant intérêt** : Nous appliquons ensuite le paiement aux soldes portant intérêt (ou sur le point d'en porter) afin de vous aider à minimiser les coûts supplémentaires. (3) **Soldes assujettis à des plans différés portant intérêt et à des promotions sur le point d'expirer** : Nous appliquons ensuite le paiement aux soldes assujettis à des plans différés portant intérêt, en fonction de leur date d'expiration, en réglant d'abord le solde des plans qui expireront le plus rapidement. (4) **Soldes assujettis à des plans de paiement par mensualités égales** : Une fois que le paiement des plans et montants ci-dessus a été effectué, nous appliquons tout paiement restant au solde principal de vos plans de paiement par mensualités égales. (5) **Nouveaux achats** : Enfin, tout fond restant, le cas échéant, est appliqué aux nouveaux achats ordinaires qui ne sont pas encore apparus sur votre relevé.

17. **Nos droits en cas de manquement de votre part.** Vous êtes en situation de manquement à la présente Entente avec le titulaire de carte : (a) si vous ne payez pas tout paiement dans sa totalité lorsqu'il est exigible; (b) si vous violez toute disposition de la présente Entente avec le titulaire de carte ou de toute autre convention que vous avez conclue avec nous ou avec les membres de notre groupe; (c) si vous êtes l'objet de procédures de faillite, d'insolvabilité, de saisie ou de saisie-arrêt; (d) si vous nous soumettez des renseignements trompeurs, faux, incomplets ou incorrects; (e) si vous nous avisez que vous n'êtes pas en mesure de respecter les modalités de la présente Entente avec le titulaire de carte ou que vous ne voulez pas le faire; ou (f) si vous décédez. Dans la mesure permise par la loi applicable, si vous êtes en situation de manquement relativement à la présente Entente avec le titulaire de carte, nous pourrions prendre une ou plusieurs des mesures suivantes. Nous pourrions : (i) annuler les modalités de toutes les promotions applicables à votre compte (y compris, le cas échéant, en révoquant notre renonciation à tout intérêt) et vous demander de payer le solde de votre compte conformément aux modalités de la présente Entente avec le titulaire de compte applicables aux achats à crédit ordinaires y compris, le cas échéant, en augmentant le taux de l'intérêt cumulé au TIA supérieur suivant, tel qu'il est établi ci-dessus; (ii) vous demander de payer immédiatement le solde de votre compte; (iii) annuler toute assurance de protection des paiements applicable à votre compte; (iv) suspendre ou résilier vos privilèges relativement à votre compte; (v) intenter une action ou une procédure pour recouvrer tous les montants que vous devez à Flexiti, y compris les coûts engagés par nous dans le cadre de nos efforts de recouvrement ainsi que tous frais juridiques et débours raisonnables; (vi) déduire des fonds de tout autre compte que vous avez avec nous ou avec l'un des membres de notre groupe et affecter ces fonds au paiement du montant (ou d'une partie de celui-ci) qui nous est dû; et

(vii) exercer tout autre droit ou recours en droit, en equity ou aux

termes de la présente Entente avec le titulaire de compte.

Dans le paragraphe suivant, le terme « commerçant » désigne Flexiti Financière Inc.

Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.

(Clause de déchéance du bénéfice du terme)

Avant de se prévaloir de cette clause, le commerçant doit expédier au consommateur un avis écrit et, à moins d'en être exempté conformément à l'article 69 du Règlement général, un état de compte.

Dans les **30** jours qui suivent la réception par le consommateur de l'avis et, s'il y a lieu, de l'état de compte, le consommateur peut :

- soit remédier au fait qu'il est en défaut ;
- soit présenter une demande au tribunal pour faire modifier les modalités de paiement prévues au présent contrat.

Le consommateur aurait avantage à consulter les articles 104 à 110 de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) de même que l'article 69 du Règlement général adopté en vertu de cette loi et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

18. **Différends avec des partenaires marchands.** Nous ne sommes responsables d'aucun problème que vous pourriez avoir dans le cadre de tout achat porté à votre compte, ni d'aucun différend avec un partenaire marchand relativement à un achat porté à votre compte. En cas de problème ou de différend, vous avez quand même l'obligation de payer votre solde tel que requis, et vous devez régler le problème ou le différend directement avec le partenaire marchand.

19. **Lois applicables.** Si vous êtes un résident du Canada, la présente Entente avec le titulaire de carte est régie et doit être interprétée en vertu des lois de la province ou du territoire du Canada où vous êtes résident permanent, selon ce qui apparaît dans nos dossiers, ainsi qu'en vertu des lois fédérales applicables, et vous consentez à la compétence exclusive des tribunaux d'une telle province ou d'un tel territoire, sans considération de toute disposition en matière de conflit de lois. Si vous n'êtes pas un résident du Canada, la présente Entente avec le titulaire de carte est régie et doit être interprétée en vertu des lois de la province de l'Ontario ainsi que des lois fédérales applicables, et vous consentez à la compétence exclusive des tribunaux de cette province, sans considération de toute disposition en matière de conflit de lois.

20. **Limites de la responsabilité de Flexiti.** Nous faisons tous les efforts possibles pour que votre carte et votre compte soient fonctionnels et acceptés par les partenaires marchands. Cependant, nous ne sommes pas responsables envers vous de tout dommage que ce soit, qu'il soit particulier, indirect ou accessoire, découlant du fait que votre carte ou votre compte n'est pas accepté(e) par un partenaire marchand ou du

fait que votre achat ne peut pas être traité. Sauf disposition contraire expresse dans la présente Entente avec le titulaire de carte ou d'autres lois ou règlements applicables, vous acceptez le fait que Flexiti et ses affiliés, administrateurs, dirigeants, employés, conseillers, agents, fournisseurs de services et concédants de licence (« **parties Flexiti** ») ne sont responsables d'aucune perte, d'aucune blessure ni d'aucun dommage, que les dommages soient de nature directe, indirecte, accessoire, particulière, immatérielle, punitive ou autre, et que ce soit aux termes d'un contrat, d'un acte délictuel, d'une responsabilité civile ou d'une autre théorie de responsabilité, découlant de quelque façon que ce soit de l'inscription à la réception du relevé mensuel, de l'utilisation ou de la mise à jour du relevé mensuel, ou bien du fournisseur Internet ou de l'équipement utilisé pour accéder au relevé mensuel, y compris, sans limitation, toute perte, toute blessure ou tout dommage découlant d'une utilisation inappropriée, d'une défaillance ou d'une interruption de la présentation électronique du relevé, d'une erreur, d'une omission, d'une interruption, d'une défectuosité, d'un délai d'opération ou de transmission, d'un virus informatique, d'une défaillance de la ligne de transmission, de l'interception non autorisée de vos communications, de l'accès non autorisé à vos communications ou bien de l'impossibilité d'accéder à votre relevé mensuel en raison d'une panne, d'une défaillance, d'une utilisation inappropriée ou de toute autre interruption de la présentation électronique du relevé mensuel, pour des raisons échappant au contrôle de Flexiti et ce, même si nous sommes avisés de la possibilité de tels événements.

21. Indemnisation. Vous acceptez d'indemniser, de défendre et de protéger les parties Flexiti contre toute réclamation, toute responsabilité, tout dommage et tout coût (y compris, sans limitation, des frais juridiques raisonnables) découlant (a) de toute réclamation, action ou allégation d'un tiers relativement à une violation, à une utilisation inappropriée ou à un détournement de l'information, des données, des fichiers ou d'autre matériel soumis par vous sur le portail des clients de Flexiti; (b) de toute fraude, manipulation ou autre violation de la présente Entente avec le titulaire de carte par vous; (c) de toute réclamation, action ou allégation d'un tiers entreprise contre Flexiti et découlant d'un différend avec vous relativement aux modalités et conditions d'une entente ou relativement à l'achat ou à la vente de produits ou services; (d) de votre violation d'une loi ou des droits d'un tiers; ou (e) de l'utilisation du service ou de votre compte par un tiers. Flexiti se réserve le droit d'assumer, à ses propres frais, la défense et le contrôle exclusifs de toute question à propos de laquelle Flexiti serait autrement en droit de réclamer une indemnisation de votre part. Dans un tel cas, vous coopérerez avec Flexiti pour faire valoir tous les moyens de défense possibles. Vous ne procéderez au règlement d'aucune action ou réclamation au nom de Flexiti, sauf si vous avez reçu au préalable le consentement écrit d'un représentant autorisé de Flexiti.

22. Vos droits et obligations en vertu de la Loi sur la protection du consommateur (Québec)

Aux fins de la présente section, le terme « commerçant » désigne Flexiti Financière Inc.

Mention exigée par la Loi sur la protection du consommateur.

(Contrat de crédit variable pour l'utilisation d'une carte de crédit à coût élevé)

Le consommateur peut résoudre, sans frais, le présent contrat dans les dix (10) jours qui suivent celui où chaque partie prend possession d'un double du contrat.

Pour résoudre le contrat, le consommateur doit :

- a) remettre la partie du crédit consenti qu'il a utilisée au commerçant ou à son représentant si le crédit a été consenti au moment où chaque partie a pris possession d'un double du contrat ;
- b) expédier un avis écrit à cet effet ou remettre la partie du crédit consenti qu'il a utilisée au commerçant ou à son représentant si le crédit n'a pas été consenti au moment où chaque partie a pris possession d'un double du contrat.

Le contrat est résolu, sans autre formalité, dès que le consommateur remet la partie du crédit consenti qu'il a utilisée ou expédie l'avis.

1) Si le consommateur utilise la totalité ou une partie du crédit consenti pour payer en totalité ou en partie l'achat ou le louage d'un bien ou la prestation d'un service, il peut, lorsque le contrat de crédit variable a été conclu à l'occasion et en considération du contrat de vente ou de louage d'un bien ou du contrat de service et que le commerçant et le commerçant de crédit variable ont collaboré en vue de l'octroi du crédit, opposer au prêteur les moyens de défense qu'il peut faire valoir à l'encontre du commerçant vendeur, locateur, entrepreneur ou prestataire du service.

Le consommateur peut aussi exercer, dans les circonstances décrites ci-dessus, à l'encontre du commerçant de crédit variable ou de son cessionnaire les droits qu'il peut faire valoir à l'encontre du commerçant vendeur, locateur, entrepreneur ou prestataire du service si ce dernier a cessé ses activités ou n'a pas d'actif au Québec, est insolvable ou est déclaré failli. Le commerçant de crédit variable ou son cessionnaire est alors responsable de l'exécution des obligations du commerçant vendeur, locateur, entrepreneur ou prestataire du service jusqu'à concurrence, selon le cas, du montant de sa créance au moment de la conclusion du contrat, du montant de sa créance au moment où elle lui a été cédée ou du paiement qu'il a reçu s'il la cède.

2) Le consommateur solidairement responsable avec un autre consommateur des obligations découlant d'un contrat de crédit variable est libéré des obligations résultant de toute utilisation du compte de crédit variable après avoir avisé par écrit le commerçant qu'il n'utilisera plus le crédit

consenti et n'entend plus être solidairement responsable de l'utilisation future par l'autre consommateur du crédit consenti à l'avance et lui avoir fourni, à cette occasion, une preuve qu'il en a informé l'autre consommateur en lui transmettant un avis écrit à cet effet à sa dernière adresse postale, électronique ou technologique connue.

Tout paiement effectué par le consommateur par la suite doit être imputé aux dettes contractées avant l'envoi de l'avis au commerçant.

3) Le consommateur, ayant conclu avec un commerçant une entente de paiements pré-autorisés qui se font à même un crédit consenti dans le cadre d'un contrat pour l'utilisation d'une carte de crédit, peut y mettre fin en tout temps en avisant le commerçant.

Dès que le commerçant reçoit l'avis, il doit cesser de percevoir les paiements pré-autorisés.

Dès que l'émetteur reçoit une copie de l'avis, il doit cesser de débiter le compte du consommateur pour effectuer les paiements au commerçant.

4) Le consommateur n'est pas tenu aux dettes résultant de l'utilisation par un tiers de sa carte de crédit après que l'émetteur ait été avisé par quelque moyen que ce soit de la perte, du vol, d'une fraude ou d'une autre forme d'utilisation de la carte non autorisée par le consommateur. Même en l'absence d'un tel avis, la responsabilité du consommateur dont la carte a été utilisée sans son autorisation est limitée à la somme de 50 \$. Le consommateur est tenu des pertes subies par l'émetteur lorsque ce dernier établit que le consommateur a commis une faute lourde dans la protection de son numéro d'identification personnel.

5) Le commerçant doit, à la fin de chaque période, transmettre sans délai au consommateur un état de compte. Le commerçant est dispensé de transmettre un état de compte au consommateur pour une période donnée lorsque, au cours de cette période, il n'y a eu ni avance ni paiement relativement au compte du consommateur et que le solde du compte à la fin de la période est nul.

6) Si le consommateur effectue un paiement au moins égal au solde du compte à la fin de la période précédente dans les vingt-et-un (21) jours suivant la date de la fin de la période, aucuns frais de crédit ne peuvent lui être exigés sur ce solde du compte, sauf pour les avances en argent. Dans le cas d'une avance en argent, ces frais peuvent courir à compter de la date de cette avance jusqu'à la date du paiement.

7) Le consommateur peut exiger du commerçant qu'il lui fasse parvenir sans frais une copie des pièces justificatives de chacune des opérations portées au débit du compte au cours de la période visée. Le commerçant doit faire parvenir la copie des pièces justificatives exigées dans les soixante (60) jours qui suivent la date d'envoi de la demande du consommateur.

8) Tant que le consommateur n'a pas reçu à son adresse, ou à son adresse technologique s'il a donné son autorisation expresse, un état de compte, le commerçant ne peut exiger des frais de crédit sur le solde impayé, sauf sur les avances en argent.

Le consommateur aura avantage à consulter les articles 73, 74, 76, 103.1, 111, 112, 122.1, 123, 123.1, 124, 126, 126.2, 126.3, 127 et 127.1 de la *Loi sur la protection du consommateur* (chapitre P-40.1) et, au besoin, à communiquer avec l'Office de la protection du consommateur.

23. **Cartes de remplacement.** Vous convenez que Flexiti peut émettre et vous fournir une carte ainsi que des renouvellements et des remplacements de la carte et/ou de l'autre méthode d'accès à votre compte de temps à autre. Il se pourrait qu'une telle carte de remplacement soit assortie de caractéristiques et d'avantages qui ne soient pas identiques à ceux de la carte qu'elle remplace.

24. **Consolidation de comptes.** Si vous avez plus d'un compte de carte de crédit avec nous, nous pouvons transférer des soldes entre vos comptes et nous pouvons regrouper ou consolider vos comptes.

25. **Taux d'intérêt.** Si toute disposition de la présente Entente avec le titulaire de carte vous oblige à payer un intérêt ou tout autre montant exigible calculé à un taux qui est interdit par la loi ou qui représenterait la réception par nous d'un « intérêt » à « taux criminel » (tels que ces termes sont définis dans le *Code criminel (Canada)*), alors, nonobstant une telle disposition, un tel intérêt ou montant sera considéré comme ayant été ajusté de façon rétroactive au montant ou taux d'intérêt maximal, le cas échéant, ne constituant pas la réception par nous d'un « intérêt » à « taux criminel ». Un tel ajustement sera appliqué, mais seulement dans la mesure nécessaire : (1) en réduisant tout frais, toute commission, toute prime et tout autre montant devant nous être versé(e) ou devant être payé(e) en notre nom et qui constitueraient un « intérêt » en vertu du *Code criminel (Canada)*; ou (2) en réduisant le montant ou le taux d'intérêt devant nous être versé, à notre discrétion, et en vous retournant tout montant précédemment payé par vous et étant inclus dans une telle réduction.

26. **Séparabilité.** Si toute disposition de la présente Entente avec le titulaire de carte est considérée comme étant contraire aux lois applicables dans votre province ou territoire, son invalidité n'affecte en rien la validité des autres dispositions de l'Entente avec le titulaire de carte.

27. **Renonciation.** Nonobstant toute disposition des présentes, aucune renonciation de notre part à un droit, en common law ou en equity, aux termes de la présente Entente avec le titulaire de carte n'est effective à moins d'être signifiée par écrit. Toute renonciation relativement à l'exercice de tout droit aux termes des présentes ne doit pas être interprétée comme une renonciation à un tel droit ou relativement à l'exercice ultérieur d'un tel droit.

28. **Cession.** Nous pourrions à l'occasion, sans préavis et sans votre consentement, vendre, assigner ou céder le solde impayé de votre compte et/ou vos droits et obligations aux termes de la présente Entente avec le titulaire de carte, que ce soit en totalité ou en partie, ainsi que divulguer des renseignements sur vous et votre compte à l'acheteur ou au bénéficiaire. Vous n'avez le droit d'assigner ou de céder vos droits et obligations aux termes de la présente Entente avec le titulaire de carte, votre carte et/ou votre compte à

QC personne. Votre utilisation de la carte et du compte lie votre succession et vos représentants légaux.

29. **Langue.** Les parties ont demandé que la présente Entente avec le titulaire de carte et tous les documents s'y rattachant soient rédigés en anglais.

30. **Comment communiquer avec nous.** Pour plus de renseignements sur votre compte, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone au **1-877-259-3745**, ou par courriel à **service@flexiti.com**.

[illegible]



V011_0725

Important Disclosures

Summary of key terms in effect as of the date of your application and is subject to change.

To save a copy of the Important Disclosures for your records, scan the code.

www.flexiti.com/disclosures

Initial Credit Limit	Your initial credit limit will be communicated to you on approval and will be shown in your welcome email and on each monthly statement.
Annual Interest Rate	Preferred: 31.99% Standard: 34.99% The above annual interest rates (credit rates in Quebec) are in effect upon approval. You are applying for a credit card with the preferred rate. You agree that if you are not approved for this card, you are applying for a card with the standard rate. You consent to having your application considered for both of these cards. If you are approved for a card with the preferred rate and we do not receive your minimum payment by the payment due date twice within a 12-month period, we may increase your annual interest rate to the standard rate, beginning on the first day of the following statement period.
Interest-free Grace Period	The interest-free grace period is at least 21 days on new purchases from the statement date shown on your monthly statement if we receive payment of the new balance in full by the payment due date.
Determination of Interest	Interest accrues on amounts charged to your account from the date that such amount is charged to your account until payment for that amount has been received by us in full, subject to any applicable grace period, unless interest has been waived or reduced in accordance with the terms of a promotion. For residents of provinces and territories other than Quebec: Interest is calculated each day by multiplying the amount outstanding by the applicable daily interest rate (the applicable annual interest rate divided by 365). For residents of Quebec: Credit charges are calculated at the end of each statement period by multiplying the average daily balance for the statement period by the applicable daily annual interest rate (the applicable annual interest rate divided by 365) and then by the number of days in the period.

Minimum Payment	[Not applicable to Quebec residents] The sum of interest, payment protection insurance premium (if applicable and due monthly), any previous unpaid minimum payment, any payment required under a promotion on your account, fees shown on your monthly statement, plus \$10, or your full balance if it is less than \$10. For residents of Quebec: the greater of A and B: A = 5% of your outstanding balance, excluding equal monthly payments promotional balances, plus any payment protection insurance premium (if
	applicable and due monthly) B = the sum of interest, payment protection insurance premiums (if applicable and due monthly), any previous unpaid minimum payment, any payment required under a promotion on your account, and fees shown on your monthly statement, plus \$10, or your full balance if it is less than \$10.
Amount Due	“Amount Due” means the total amount you must pay by the payment due date shown on your statement to avoid any additional interest charges and have the benefit of a grace period on new purchases. The Amount Due is calculated as the sum of the following: a) The Revolving Balance for the current statement period (which is the sum of applicable interest, insurance, and fees during the statement period and any unpaid Amount Due amounts from prior statement periods) and, b) The Monthly Payment Due for each of your active “Equal monthly payments” promotional plans during the current statement period and, c) The full balance of all Regular Purchases made during the current statement period and, d) Five percent (5%) of the active monthly balance for each active Same as Cash (SAC) promotional plan (for Quebec residents). Notwithstanding the foregoing, if the calculated Amount Due is less than your Minimum Payment Due for the current statement cycle, your Amount Due will be equal to your Minimum Payment Due.
Foreign Currency Conversion	Not applicable as we only allow charges in Canadian dollars.
Annual Fees	[Not applicable to Quebec residents] \$24.99 (may be waived depending on the merchant where you opened your account). Charged on the first statement after your first transaction and on each anniversary date of your first transaction if you have an outstanding balance. If you do not have an outstanding balance on any anniversary date but make a purchase or receive an extension of credit following that date, you will be charged the annual fee on your monthly statement following that transaction and your anniversary date will then be reset to the date of that transaction. For residents of Quebec: \$39.99 or \$99.99 if you use your account for travel purchases or if you are issued a Flexiti Wave Card™ (may be waived depending on the merchant where you opened your account). Charged on the first statement after your first transaction and on each anniversary date of your first transaction if you have an outstanding balance. If you do not have an outstanding balance on any anniversary date but make a purchase or receive an extension of credit following that date, you will be charged the annual fee on your monthly statement following that transaction and your anniversary date will then be reset to the date of that transaction.

Other Fees	Fees are charged at the time of transaction or occurrence, unless otherwise noted. Payment protection insurance premium and applicable taxes (optional): \$1.39 per \$100 of your outstanding balance per month (plus applicable tax), charged monthly if applicable.
	[Not applicable to Quebec residents] Administration fee: may be applicable to promotions and will be communicated before you accept any promotion.
	Non-sufficient funds (NSF) fee: \$10 for each cheque or other instrument used to pay your account that is dishonoured by the financial institution on which it is drawn (this charge is in addition to any non-sufficient funds service fee charged by the financial institution). For Quebec residents, NSF fee is the actual charge paid by Flexiti to a financial institution following the refusal of a cheque or other payment instrument.



	[Not applicable to Quebec residents] Paper statement fee: \$5 for each monthly statement that is mailed to you.
	Additional paper statement copy fee: \$10 for an additional mailed hardcopy of a monthly statement.
	Credit balance fee, if your account is inactive and has a credit balance for at least 12 months: The lesser of \$25 or the amount of your credit balance.
	[Not applicable to Quebec residents] Deferral fee: \$59.99 , only applicable on a no interest, no payment promotion of less than 12 months, if you do not pay the full balance by the end of the promotional period. \$99.99 , only applicable on a no interest, no payment promotion of 12 months or more, if you do not pay the full balance by the end of the promotional period. The deferral fee may be waived depending on your purchase amount and the Merchant Partner where you made the purchase.
	[Not applicable to Quebec residents] Overlimit fee: \$29.99 , charged once at the end of a statement period if your balance exceeds your credit limit during the statement period.

Monthly Statement. We will provide a monthly statement for your account if you have a balance owing, a credit balance, or if there has been any activity on your account during the previous statement period.

Lost or Stolen Card. You must notify us right away if your card is lost, stolen, compromised, or your account has been used or you suspect it has been used without your authorization. If your card or account is used without your authorization, your liability is limited to \$50. You will not be responsible for any unauthorized transactions that occur after you have informed us that your card or account information has been lost, stolen or compromised.

How to Contact Us. If you have questions, you may call us at 1-877-259-3745 or email us at service@flexiti.com.

Cardholder Agreement

High-Cost Open Credit Contract for the Use of a Credit Card (Consumer Protection Act, s. 125)

Permit number: 17463 - 1

In this Cardholder Agreement:

- A. **"Account"** means the credit card account we open and maintain for you;
- B. **"AIR"** means your annual interest rate for Regular Credit Purchases. This is also called the credit rate;
- C. **"Card"** means the physical, virtual or electronic credit card or other electronic form or method that we provide for you: to access your Account, to conduct transactions with Merchant Partners, or as we otherwise permit from time to time at our sole discretion;
- D. **"Cardholder Agreement"** means this Cardholder Agreement, the Important Disclosures, and the Privacy Agreement provided to you with your application and in your welcome email (which are incorporated by reference), each as amended from time to time;
- E. **"Important Disclosures"** means the Important Disclosures document provided to you when you applied for your account and in your welcome email.
- F. **"Merchant Partner"** means a retailer that accepts the Card or the Account for purchases;
- G. **"Regular Credit Purchase"** means a purchase or other extension of credit on your Account that is not subject to a promotion, and includes any outstanding balance owing for a promotion that is no longer subject to a promotion after the promotional expiry date or current amount due date, or after a promotion has been terminated or has expired without the full amount owing being paid. Regular Credit Purchases are subject to interest unless a grace period applies;
- H. **"we", "us", "our", and "Flexiti"** mean Flexiti Financial Inc., the issuer of the Card and the Account; and
- I. **"you" and "your"** mean the individual whose is the holder of an Account according to our records.

1. **Application of this Cardholder Agreement.** This Cardholder Agreement applies to you once you have been approved for an Account. If the Account is used whether in person, online or by any other channel, it will mean that you have read, understood and accepted all of the terms and conditions of this Cardholder Agreement. You agree that all purchases and any other authorized transactions and charges to your Account will be governed by this Cardholder Agreement and that you will pay us for all purchases, interest, fees, and other charges to your Account.

2. **Credit Limit.** Your Account credit limit will be communicated to you at the time your application is approved. If your credit limit is not communicated to you at the time your application is approved, your credit limit will be communicated to you in your welcome email and in each monthly statement. We may change your credit limit periodically, provided that your consent is required for any credit limit increase. The amount of credit that is available to you at any time is the difference between the credit limit and the balance that is outstanding on the Account at that time. Depending on your method of payment, it may take up to 5 business days before your available credit is increased by the amount of any payment. At our discretion, we may approve your transaction if it exceeds your credit limit. To request a change to your approved credit limit, please contact our customer service center at 1877-259-3745.

3. **Promotions.** From time to time, we may make promotions available to you in connection with purchases or other transactions charged to your Account, including at the time of your application, including one of the below promotions. Promotions are subject to the terms and conditions outlined below unless otherwise noted at the time of the offer. The length or expiration date of your promotion will be communicated to you before you complete your transaction and will be reflected on your monthly statement. All promotions are subject to our rights set out in this Cardholder Agreement, including our rights to cancel promotions if you do not make payments when required.

(a) Deferred payment - no interest, no payments. No payments are due on purchases made under this promotion until the promotion's expiry date, except for any minimum monthly payment that is required by law. No interest is payable for the duration of the promotional term on the balance subject to the promotion. Interest does not accrue on the balance subject to the promotion for the duration of the promotional term. If the promotional balance is not paid in full by the promotional expiry date, immediately following the promotion expiry date, any outstanding balance which was subject to the promotion will then be treated as a Regular Credit Purchase.

(b) Deferred payment - interest accrues, no payments. No payments are due on purchases made under this promotion until the promotion's expiry date, except for any minimum monthly payment that is required by law. No interest is payable during the promotional period, however, interest at the AIR applicable to Regular Credit Purchases accrues from the transaction posting date and the accrued interest will be charged to your Account if the promotional



balance is not paid in full by the promotion's expiry date and any outstanding balance which was subject to the promotion will be treated as a Regular Credit Purchase.

(c) *Deferred payment - interest accrues, minimum monthly payment applies.* No interest is payable during the promotional period, however, interest at the AIR applicable to Regular Purchases accrues from the transaction posting date and the accrued interest will be charged to your Account if the promotional balance is not paid in full by the promotion's expiry date and any outstanding balance which was subject to the promotion will be treated as a Regular Credit Purchase. Minimum monthly payment applies and will be shown on your monthly statement.

(d) *Equal monthly payments - no interest.* No interest is payable for the duration of the promotional term on the balance subject to the promotion. The balance subject to the promotion is to be paid in equal monthly payments for the duration of the promotional term.

(e) *Equal monthly payments - interest bearing.* Promotional interest is applied during the promotion and accrues until the balance shown on your monthly statement is paid in full. The balance subject to the promotion is to be paid in equal monthly payments of principal and promotional interest for the duration of the promotional term. The applicable promotional interest

rate will be assigned and communicated before you complete your purchase and is dependent on the Merchant Partner and your creditworthiness.

(f) *Equal monthly payments - no interest, starting with 90 days no payments.* No interest is payable for the duration of the promotional term on the balance subject to the promotion. For 90 days from the date of the transaction, no payments are required, and no interest accrues on the balance subject to the promotion. Following the first 90 days of the promotional period, the balance subject to the promotion is to be paid in equal monthly payments for the duration of the promotional term.

(g) *Equal monthly payments - interest bearing, starting with 90 days no interest, no payments.* For 90 days from the date of the transaction, no payments are required, and no interest accrues on the balance subject to the promotion. Following the first 90 days of the promotional period, the promotional interest rate will apply to the balance subject to the promotion, which balance is to be paid in equal monthly payments comprised of principal and promotional interest. The applicable promotional interest rate will be assigned and communicated before you complete your purchase and is dependent on the Merchant Partner and your creditworthiness.

4. **Other Terms of Promotions.** A 1-month promotional term will be 31 days. A 3-month promotional term will be a

minimum of 91 days. A 6-month promotional term will be a minimum of 183 days. A 12-month promotional term will be a minimum of 365 days. The minimum number of days for any other promotional term will be calculated by adding together the largest time periods noted in this section that equal the promotional term. For example, an 18-month promotional term will be a minimum of 548 days [12 months (365 days), plus 6 months (183 days) = 548 days]. The amount of the final monthly payment in any equal monthly payments promotion may not be equal to the previous month's payment due to the divisibility of the balance subject to the promotion over the length of the promotional term.

5. **Using Your Account.** From time to time, Flexiti may make available offers other than those described above or that involve using your Account for uses other than making purchases at a Merchant Partner, such as balance transfers and convenience cheques. Details of any such offers will be available at the time the offer is made. This Cardholder Agreement is applicable to all uses of your Account unless specifically excluded or otherwise modified in the offer. You can use your virtual electronic credit card, physical credit card (if provided) and/or any other form or method that we may provide to use your Account to make purchases wherever it is accepted and as we may otherwise permit. We are not required to extend credit to you at any time. We may require additional information from you and we may impose additional conditions prior to any extension of credit. Advances made to you under your Account may be funded by Flexiti or by an affiliate of Flexiti.

6. **Missed and Late Payments.** If we do not receive a required minimum payment from you by the payment due date, we may, without notice to you, cancel one or more promotions applicable to your Account effective on the date such default occurred. On that date, the affected promotional term(s) will end and any balance(s) subject to promotion(s) will then incur interest at the AIR applicable to a Regular Credit Purchase. If your AIR is lower than our standard rate set out in the Important Disclosures and we do not receive your minimum payment twice within a 12-month period, we may increase your AIR to the preferred rate set out in the Important Disclosures.

7. **Calculation of Interest.** Transactions may be posted to your Account on a date determined by Flexiti, which may not be the date the transaction is charged to your Account. Interest accrues on any amount charged to your Account from the date that such amount is charged to your Account until payment for that amount has been received by us in full, subject to any applicable grace period, unless interest has been waived or reduced in accordance with the terms of a promotion. Credit charges are calculated at the end of each period for which an Account statement is furnished (each, a "period"), by multiplying the average daily balance of the period on your Account by the applicable daily credit rate as disclosed in the disclosure table above (the applicable credit

rate divided by 365) and then by the number of days in the period.

8. **Monthly Statements and Communications.** You will receive, at the email address you have provided to us, a notification email advising that your monthly statement is available for viewing on our website through Flexiti's customer portal. That email will contain a link for you to access your monthly statement. Alternatively, you may choose to receive your monthly statement in the mail. Each monthly statement will cover 28 to 33 days, depending on when your billing cycle ends. You must tell us no later than 30 days following the email notification to you advising that your monthly statement is available, of any error or omission in your statement. Otherwise, you have no further right to dispute any transaction shown on that statement and your statement will be considered correct, except for any amount that we have improperly charged (including any amounts undercharged or overcharged), which we can correct at any time. You confirm that receipt of a notification that your monthly statement is available is equivalent to receipt of your monthly statement. If you do not receive your notification email in any month for any reason, you must contact us to advise us of this and obtain any information required to make all payments when due. We will not issue to you a monthly statement if there is no outstanding balance and/or there has been no activity on your Account. You agree to receive all communications from Flexiti electronically. You must notify us immediately if your email address changes. No paper statements will be issued unless specifically requested by you, unless we are unable to contact you electronically or by telephone or your Account is in default, in which case we may, but are not obligated to, issue you paper statements. You are responsible for making sure that your computer hardware and software, and internet access, enables you to receive and view the documents and emails we send you.

9. **Administration Fees.** Flexiti does not charge administration fees to residents of Quebec. Some Flexiti Merchant Partners may charge their own administration fee in connection with purchases. Flexiti does not receive this administration fee and is not responsible for the amount or disclosure of any such fee. In the event you have a question about or wish to dispute a Merchant Partner's fee, please contact the Merchant Partner directly.

10. **Your Responsibilities for your Card and Account.** Your Card is reserved strictly for your own use, unless we allow use of your Account by an authorized user. Your Card and any replacement Card shall remain the property of Flexiti at all times. You agree not to use your Card, or your Account for anything that is illegal or fraudulent. We reserve the right to block use of your Card to prevent use of the Account without telling you in advance if we suspect illegal, unauthorized or fraudulent use of the Account.

If you give the Card and/or Account access to another person or if you otherwise authorize the Account to be charged, you will be liable for the full amount of the transaction. If you have at any time authorized a person to use your Card or access your Account, you will be liable for any transactions incurred on your Account by that person even if you intended to limit that authorization to a particular use, instance, or amount.

You are responsible for the care and control of the Card and Account and any personal identification number, password, answer to security question ("**Authentication Information**") or other information that may be provided to you with your Card or Account or that you may set with us. You must maintain your Card, Account, and Authentication Information securely, including but not limited to, keeping such information confidential, taking reasonable precautions to ensure that no one finds out or can easily determine such information, and taking reasonable precautions to protect your Card from duplication, loss, or theft. You may be responsible for amounts and transactions that are incurred on the Account before we receive notice that your Card, Account or any Authentication Information was lost or stolen or became known to an unauthorized person if you did not fulfil your obligation to protect the security of your Card, Account or Authentication Information.

11. **Lost or Stolen Card / Account.** You must notify us right away if the Card is lost, stolen, compromised, or your Account has been used or you suspect it has been used without your authorization. If your Account is used without your authorization, your liability is limited to \$50. You will not be responsible for any unauthorized transactions that occur after you have informed us that your card or account information has been lost, stolen or compromised.

12. **Account Records.** Our records will be conclusive proof of use of the Account and will be considered your written request to perform any transaction. Even though you may be provided with a transaction receipt, verification or confirmation number, the following applies to all transactions or other activity on the Account:

(a) our acceptance and verification of a transaction will be considered correct and binding unless there is an obvious error that can be corrected by us at any time; and

(b) a transaction or other activity on the Account will be posted (credited or debited to the Account) on a date determined by us, which may be different than the date on which the transaction or other activity occurred.

13. **Payments.** You must pay at least the minimum payment due (as calculated in accordance with this Cardholder Agreement) shown on your monthly statement. You may prepay all or part of your outstanding Account balance at any time. All payments must be made in money that is legal tender in Canadian currency at the time of payment. Payments may be made electronically through online banking or by mail to Flexiti at the address shown on your monthly statement. We

will credit payments made to us electronically on the business day on which payment is received by us. If you choose to pay by cheque, we will credit payments made through the mail to the Account on the date we receive the cheque.

If you have problems regarding any product or service purchased with your Card or Account, you must settle the problem directly with the Merchant Partner (even if the Merchant Partner no longer carries on business) ("**Merchant Dispute**"). You are responsible for all amounts charged and owing on your Account and must continue to make at least the minimum payment by the payment due date shown on

your statement to keep your Account in good standing even if you have a Merchant Dispute. If a Merchant Partner issues you a credit note, we will credit such amount to your Account on the day we receive such credit note transaction. If we have charged you any interest as a result of the original transaction, you must still pay that interest. We will not refund any interest previously paid for that transaction.

14. **Closing your Account.** You may advise us at any time that you wish to close your Account. If you do so, this means you will no longer be able to make purchases or receive extensions of credit under your Account. However, this Cardholder Agreement remains in effect for as long as any balance is owing on the Account. Except as required by law, we have the right at any time without notifying you in advance, to: (a) cancel any of your Account access methods, your Card and/or your Account; (b) withdraw your rights and privileges in respect of your Card and/or Account; and (c) require the immediate return, deletion, or destruction of all Account access method(s) and/or Card(s). Upon cancellation, you are not entitled to use your Card or access your Account and must repay any outstanding balance and accrued interest immediately. Even if we have withdrawn your rights and privileges in connection with your Card and/or Account, this Cardholder Agreement remains in effect for as long as any balance is owing on your Account.

15. **Changes to your Account and this Cardholder Agreement.** We may, at any time and to the extent permitted by law: (1) terminate this Cardholder Agreement; or (2) change any of the terms and/or conditions of this Cardholder Agreement or any other document comprising this Cardholder Agreement by sending you written notice to you through Flexiti's customer portal, at your last known email address as it appears in our records, or your physical address, at the lesser of (i) the minimum notice period required by law, or (ii) 30 days before the such change(s) will become effective. If you move from one jurisdiction to another, you agree that we may amend or replace this Cardholder Agreement with our cardholder agreement that applies in the jurisdiction to which you have moved. You must immediately inform us if you change your address.

1. **How we Apply Payments.** We apply payments on your Account in the following order: (1) The Essentials (Minimum Due): First, we apply your payments to the Minimum Payment Due on your account. This includes fees, insurance premiums, interest and past due from previous months, and minimum dues on your Equal Monthly Payment (EMP). (2) Interest-Bearing Balances: Next, we apply your payments to balances that are currently (or about to start) accruing interest. This helps you minimize extra costs. (3) Deferred Interest-Bearing Plans Balances Expiring Promotions: We then apply your payments to Deferred interest-bearing balances where payments are applied based on expiration dates, starting with plans ending the earliest to the newest. (4) Equal Monthly Payment Plans Balances: Once the above are handled, we apply remaining payments to the principal balance of your Equal Monthly Payment plans. (5) New Purchases: Finally, any leftover payments are applied to new regular purchases that haven't even appeared on a statement yet.

16. **Our Rights if you Default.** You are in default of this Cardholder Agreement if you: (a) do not fully pay any payment when it is due; (b) violate a provision of this Cardholder Agreement or any other agreement you have entered into with us or our affiliates; (c) you become the subject of bankruptcy, insolvency, attachment or garnishment proceedings; (d) you provide us with misleading, false, incomplete or incorrect information; (e) you advise us that you are unable or unwilling to abide by the terms of this Cardholder Agreement; or (f) you die. To the extent permitted by applicable law, if you default under this Cardholder Agreement, we may take any one or more of the following actions: (i) cancel the terms of all promotions applicable to your Account (including, if applicable, revoking the waiver of any interest by us) and require you to pay your Account balance according to the terms of this Cardholder Agreement applicable to Regular Credit Purchases, including, if applicable, increasing the rate at which interest accrues to the next highest AIR set forth above; (ii) require you to pay your Account balance immediately; (iii) cancel any payment protection insurance applicable to your Account; (iv) suspend or cancel your Account privileges; (v) bring an action or proceeding to collect all amounts owed to Flexiti by you, including costs we incur in connection with any of our collection efforts, as well as reasonable legal fees and disbursements; (vi) deduct money from any other account you have with us or any of our affiliates and use it to pay the amount (or part of the amount) that is owing to us; and (vii) exercise any other rights or remedies we may have at law, in equity or under this Cardholder Agreement.

The term "merchant" in the paragraph below means Flexiti

Financial Inc.

**Clause required under the *Consumer Protection Act*
(Clause of forfeiture of benefit of the term)**

Before availing himself of this clause, the merchant must forward the consumer a notice in writing and unless he is exempted in accordance with section 69 of the General Regulation, he must forward him a statement of Account.

Within **30** days following the receipt by the consumer of the notice and, where necessary, of the statement of Account, the consumer may:

- a. either remedy the fact that he is in default;

- b. or present an application to the court to have the terms and conditions of payment prescribed in this contract changed.

It is in the consumer's interest to refer to sections 104 to 110 of the *Consumer Protection Act* (chapter P-40.1) as well as to section 69 of the General Regulation made under that Act and, where necessary, to communicate with the Office de la protection du consommateur.

17. **Disputes with Merchant Partners.** We will not be responsible for any problem you may have with any purchase on your Account, or for any dispute with a Merchant Partner regarding a purchase charged to your Account. In the event of a problem or dispute, it is still your obligation to pay your balance as required and settle the problem or dispute directly with the Merchant Partner in question.

18. **What Law Applies.** If you are a resident of Canada, this Cardholder Agreement is governed by, and shall be construed in accordance with, the laws of the province or territory in Canada where you permanently reside as it appears in our records and the federal laws applicable therein and you consent to the exclusive personal jurisdiction of the courts of such jurisdiction, without any regard for conflict of law rules. If you are not a resident of Canada, this Cardholder Agreement is governed by, and shall be construed in accordance with, the laws of the province of Ontario and the federal laws applicable therein and you consent to the exclusive personal jurisdiction of the courts of any province or territory from where you applied for your Account, without any regard for conflict of law rules.

19. **Limits on Flexiti's Liability.** We make every effort to ensure that your Card and Account is accepted by and available for use at Merchant Partners. However, we will not be liable to you for any damages whatsoever, including special, indirect, or consequential damages you incur if your Card and Account are not accepted at a Merchant Partner location, or if your purchase cannot be processed. Except as otherwise provided in this Cardholder Agreement or otherwise expressly provided by applicable law or regulation, you agree that Flexiti and its affiliates, officers, directors, employees, consultants, agents, service providers, and licensors (the "**Flexiti Parties**") will not be liable for any loss, injury or damage, including, without limitation, direct, indirect, incidental, special, consequential or punitive damages, whether under a contract, tort, civil liability or any other theory of liability, arising in any way out of enrollment in, use and maintenance of the monthly statement, or of the internet access provider used to access the monthly statement, or of the equipment used to access the monthly statement, including, without limitation, any loss, injury or damage relating to any misuse, malfunction or interruption of the electronic presentation of the Statement, error, omission, interruption, defect, delay in operation or transmission, computer virus, line failure or unauthorized interception or

access to your communication with us, the impossibility of viewing the monthly statement further to a malfunction, failure, or misuse, or any other interruption of the electronic presentation of the monthly statement, to the extent due to acts beyond Flexiti's control, even if we are aware of the possibility of such events.

20. **Indemnification.** You agree to indemnify, defend, and hold the Flexiti Parties harmless from any and all third-party claims, liability, damages, and/or costs (including but not limited to reasonable legal fees) arising from (a) a third-party claim, action, or allegation of infringement, misuse or misappropriation based on information, data, files, or other materials submitted by you to Flexiti's customer portal; (b) any fraud, manipulation or other breach of this Cardholder Agreement by you; (c) any third-party claim, action, or allegations brought against Flexiti arising out of or relating to a dispute with you over the terms and conditions of an agreement or related to the purchase and sale of any goods or services; (d) your violation of any law or rights of a third party; or (e) your use of the provision of the service or use of your Account by any third party. Flexiti reserves the right, at its own expense, to assume the exclusive defence and control of any matter otherwise subject to indemnification by you, in which event you will cooperate with Flexiti in asserting any available defences. You will not settle any action or claims on Flexiti's behalf without the prior written consent of an authorized officer of Flexiti.

21. Your Rights and Obligations under the Consumer Protection Act (Quebec)

For the purposes of this section, the term "merchant" means Flexiti Financial Inc.

Clause required under the Consumer Protection Act (High-cost open credit contract for the use of a credit card)

A consumer may resolve, free of cost, this contract within 10 days after the date on which each party takes possession of a duplicate of the contract.

To resolve the contract, the consumer must

- remit the part of the granted credit that the consumer used to the merchant or the merchant's representative if the credit has been granted at the time each party took possession of a duplicate of the contract.
- send a written notice to that effect or remit the part of the granted credit that the consumer used to the merchant or the merchant's representative if the credit has not been granted at the time each party takes possession of a duplicate of the contract.

The contract is resolved, without other formality, as soon as the consumer remits the part of the credit that the consumer used or sends the notice.

- If the consumer uses all or part of the credit extended to make full or partial payment for the purchase or the lease

of goods or for a service, the consumer may, if the open credit contract was entered into on the making of and in relation to the sale, lease or service contract, and if the merchant and the open credit merchant collaborated with a view to granting credit, plead against the lender any ground of defence urgeable against the merchant who is the vendor, lessor, contractor or service provider.

The consumer may also, in the circumstances described in the first paragraph, exercise against the open credit merchant, or against the merchant's assignee, any right exercisable against the merchant who is the vendor, lessor, contractor or service provider if that merchant is no longer active or has no assets in Québec, is insolvent or is declared bankrupt. The open credit merchant or the merchant's assignee is then responsible for the performance of the obligations of the merchant who is the vendor, lessor, contractor or service provider up to the amount of, as the case may be, the debt owed to the open credit merchant at the time the contract is entered into, the debt owed to the assignee at the time it was assigned to him or the payment the open credit merchant received if he assigned the debt.

(2) A consumer who is solidarily liable with another consumer for the obligations arising from an open credit contract is released from the obligations resulting from any use of the open credit account after notifying the merchant in writing that he will no longer use the credit extended and no longer intends to be solidarily liable for the other consumer's future use of the credit extended in advance, and after providing proof to the merchant, on that occasion, that he informed the other consumer by sending him a written notice to that effect at his last known address or technological address.

Any subsequent payment made by the consumer must be applied to the debts contracted before the notice was sent to the merchant.

(3) A consumer who has entered into a preauthorized payment agreement with a merchant under which payments are made out of credit obtained under a credit card contract may end the agreement at any time by sending a notice to the merchant.

On receipt of the notice, the merchant must cease to collect the preauthorized payments.

On receipt of a copy of the notice, the card issuer must cease debiting the consumer's account to make payments to the merchant.

(4) The consumer is not liable for debts resulting from the use of a credit card by a third person after the card issuer has been notified, by any means, of the loss, theft or fraudulent use of the card or of any other use of the card not authorized by the consumer. Even if no notice was given, consumer liability for the unauthorized use of a credit card is limited to \$50. The consumer is held liable for the losses incurred by the card issuer if the latter proves that the

consumer committed a gross fault as regards the protection of the related personal identification number.

(5) Without delay at the end of each period, the merchant must send the consumer a statement of account. The merchant is not required to send a statement of account to the consumer at the end of any period if there have been no advances or payments during the period and the outstanding balance at the end of the period is zero.

(6) If the consumer makes a payment at least equal to the outstanding balance at the end of the preceding period within 21 days after the date of the end of the period, no credit charges may be required from the consumer on that outstanding balance, except as regards money advances. In the case of a money advance, charges may accrue as of the date of the advance until the date of payment.

(7) The consumer may demand that the merchant send, without charge, a copy of the vouchers for each of the transactions charged to the account during the period covered by the statement. The merchant must send the copy of the vouchers requested within 60 days after the date the consumer's request was sent.

(8) Until the consumer receives a statement of account at his address or technological address if expressly authorized by the consumer, the merchant must not claim credit charges on the unpaid balance, except as regards money advances

It is in the consumer's interest to refer to sections 73, 74, 76, 103.1, 111, 112, 122.1, 123, 123.1, 124, 126, 126.2, 126.3, 127

and 127.1 of the Consumer Protection Act (chapter P-40.1) and, if further information is necessary, to contact the Office de la protection du consommateur.

22. Replacement cards. You agree that Flexiti may issue and provide you a Card, and renewals and replacements of the Card and/or another method to access your Account from time to time. Any such replacement Card may have features and benefits that are not identical to the features and benefits of the Card it replaces.

23. Consolidation of accounts. If you have more than one credit card account with us, we may transfer balances between your Accounts and we may combine or consolidate your Accounts.

24. Interest Rate. If any provision of this Cardholder Agreement would oblige you to make a payment of interest or other amount payable to us in an amount or calculated at a rate that would be prohibited by law or would result in receipt by us of "interest" at a "criminal rate" (as such terms are construed under the *Criminal Code (Canada)*), then, notwithstanding such provision, such amount or rate shall be deemed to have been adjusted with retroactive effect to the maximum amount or rate of interest, as the case may be, as would not result in receipt by us of "interest" at a "criminal rate" such adjustment to be effected, to the extent necessary (but only to the extent necessary), by reducing (1) any fees,

commissions, premiums, and other amounts required to be paid to or on behalf of us that would constitute “interest” for purposes of the Criminal Code (Canada); or (2) the amount or rate of “interest” required to be paid to us, as elected by us, and any amount previously paid by you that is included in such reduction shall be returned to you.

25. **Severability.** If any part of this Cardholder Agreement is held to be contrary to the laws of the jurisdiction applicable to you, that part is ineffective without invalidating the rest of this Cardholder Agreement.

26. **Waiver.** Notwithstanding anything herein, we will not be deemed to have waived any of our rights, either at common law or in equity, under this Cardholder Agreement unless such waiver is made in writing. No waiver made with respect to any instance involving the exercise of such right(s) will be deemed to be a waiver with respect to any other instance involving the exercise of the right(s) or with respect to any other such right(s).

27. **Assignment.** We may, from time to time, without prior notice to you or your consent, sell, assign or transfer all or any part of your outstanding balance on your Account and/or any other of our rights and obligation(s) under this Cardholder Agreement and give information about you and your Account to the purchaser or transferee. You do not have the right to

assign or transfer your rights and obligations under this Cardholder Agreement, your Card or your Account to anyone else. Your use of your Card and the Account will bind your estate and legal representatives.

28. **Language.** This Agreement is available in both French and English language versions. You hereby acknowledge and confirm that a French version of this Agreement was presented to you. You hereby confirm that you have requested that this Agreement and all related documents be drafted in English, that you have been provided with a French language version of this Agreement and that you have agreed to be bound by the English language version of this Agreement. *La présente convention est disponible en français et en anglais. Vous confirmez et reconnaissez par la présente que la version française de cette convention vous a été présentée. Vous confirmez par la présente que vous avez demandé que la présente convention et tous les documents y étant afférents soient rédigés en anglais, que vous avez reçu une version française de la présente convention et que vous avez accepté d’être lié par la version anglaise de la présente convention.*

29. **How to Contact Us.** For further information about your Account, you may call us at **1-877-259-3745** or email us at **service@flexiti.com**.

TABLE OF EXAMPLES OF CREDIT CHARGES FOR A 30-DAY BILLING CYCLE			
Credit rate	Average daily balance for previous month		
	\$100	\$500	\$1,000
31.99%	\$2.67	\$13.33	\$26.66
34.99%	\$2.92	\$14.58	\$29.16